

**TABLEAU 1 : Activités proposées à entreprendre dans le cadre de la « Facilité experts » (MT1) pour l'ensemble des pays partenaires**

Pays	Composante	Thèmes SWIM-H2020	Demandes liées des pays	Jours experts	Relation avec les activités régionales	Pertinence pour le cadre stratégique du pays
Algérie	Eau	Options et interventions durables	<p><b>EFS-DZ-1: Appui à la réutilisation des eaux usées traitées en agriculture, par la sensibilisation et la prise de conscience :</b></p> <p>EFS- DZ-1.1: Aider l'ONID à la sensibilisation et la prise de conscience de la réutilisation des eaux usées traitées. Capitalisation sur les expériences faites dans le cadre du programme SWIM dans la région de Hennaya</p> <p>EFS- DZ-1.1: Assurer une assistance technique à l'élaboration d'un plan de communication et de sensibilisation visant la réutilisation des eaux usées traitées</p>	20	Réutilisation des eaux usées traitées	L'Algérie, par sa <b>Stratégie nationale/ Plan pour l'eau (PN Eau)</b> , vise entre autres choses à : augmenter et assurer la mobilisation des ressources non conventionnelles en eau, ... et à appuyer la stratégie de sécurité alimentaire par l'expansion des zones irriguées. Partant, la réutilisation des eaux usées traitées dans l'irrigation est actuellement l'un des axes stratégiques dans les secteurs de l'eau et de l'environnement, comme en rendent très clairement compte la loi 05-12 sur l'eau et les dispositions réglementaires liées. Par ailleurs, le Plan national pour le traitement des eaux usées porte également la réutilisation des eaux usées traitées. Toutefois, il a été jugé nécessaire de mener un travail en profondeur en matière de sensibilisation et de communication sur ce que l'on entend par « traitement attendu/ adéquat » et sur les aspects sanitaires de la réutilisation des eaux usées traitées, de sorte à combler l'écart entre les politiques/dispositions juridiques adoptées (un texte de loi pertinent a été adopté quant à la réutilisation des eaux usées traitées) et leur mise en œuvre. Il est attendu de cette intervention qu'elle renforce la mise en œuvre des politiques/plans visant la réutilisation des eaux usées traitées.
		Options et interventions durables	<p><b>EFS-DZ-2: Identification de l'eau non facturée (non-revenue water – NRW) et intervention vers la réduction des pertes dues aux fuites :</b></p> <p>EFS-DZ-2.1: Aider le secteur de l'eau à économiser les ressources en eau à l'appui de deux types d'interventions visant à réduire les pertes physiques dans les réseaux de production et de distribution, notamment par la mise en place de systèmes de gestion et des nouvelles technologies appliquées à la détection et à la réparation des fuites</p> <p>EFS-DZ-2.2: Mettre en œuvre un cas pilote et de la formation</p>	80	Sans objet	<p>L'un des grands principes en matière de GIRE de la politique nationale de l'eau de l'Algérie concerne les économies d'eau, grâce à une lutte contre les pertes dues aux fuites et le gâchis d'eau, qui s'accompagne d'objectifs basés sur le relevé systématique des compteurs, la réhabilitation des réseaux, et une prise de conscience accrue des usagers. Cette volonté repose sur la loi sur l'eau 05-12, dont les objectifs sont notamment la protection de l'eau contre les déchets et une utilisation excessive de l'eau. Toutefois, en dépit du cadre réglementaire et politique en place, la mise en œuvre de ces politiques rencontre de sérieux problèmes. Amélioration des capacités techniques et de gestion pour réduire, efficacement, les fuites d'eau grâce à des technologies et des systèmes et mesures de gestion adéquats pour y remédier. Il est attendu de cette intervention qu'elle appuie le pays dans son application de ses politiques d'optimisation de l'utilisation de l'eau vers une réduction des pertes physiques constatées dans le système hydraulique (l'un des principaux éléments de réduction de l'eau non facturée), et contribue également à l'amélioration de la fourniture des services et à un meilleur recouvrement des coûts.</p> <p><i>L'Algérie était un pays-phare pour une étude, réalisée au cours de la phase 1 du SWIM-SM, sur la documentation des pratiques exemplaires en matière d'eau non facturée (non revenue water – NRW).</i></p>
		Options et interventions durables	<p><b>EFS-DZ-3: Protection des ressources en eau contre la pollution :</b></p> <p>Appui à la mise en œuvre de périmètres de protection de l'eau en aidant à la répartition des tâches et à l'implication des parties prenantes.</p>	20		Une étude réalisée a permis de définir un périmètre de protection de la qualité de l'eau dans le champ de captage d'Alger. En outre, la mise en œuvre des dispositions réglementaires peine, et un soutien s'avère nécessaire pour aider à identifier/ attribuer les responsabilités à cet égard et impliquer les parties prenantes. Le résultat attendu de cette activité est un renforcement du Plan de gestion de la sécurité sanitaire des eaux (PGSSE) selon les dispositions

Pays	Composante	Thèmes SWIM-H2020	Demandes liées des pays	Jours experts	Relation avec les activités régionales	Pertinence pour le cadre stratégique du pays
						réglementaires (loi sur l'eau – décret et circulaire relatifs aux zones de protection) et les directives de l'OMS.
	Environnement	Intégration environnementale	<b>EFH-DZ-1: Mise au point et utilisation de modèles de gouvernance et mise en œuvre des actions du PNAEDD</b>	58	Appui à la mise en œuvre des PAN	<p>L'Algérie dispose d'un cadre institutionnel et juridique solide dans les secteurs de l'environnement et des déchets solides, en ce inclus le <b>Plan National d'action pour l'environnement et le développement durable (PNAEDD)</b>, qui a été actualisé pour la période (2016-2020), tandis que le <b>Programme national pour la gestion intégrée des déchets municipaux (PROGDEM)</b> vise un objectif « zéro déchets » à l'horizon 2030. PNAEDD prévoit notamment l'actualisation, la mise au point et en œuvre de schémas directeurs.</p> <p>L'Algérie s'est engagée dans une politique destinée à améliorer la gestion des déchets spéciaux et dangereux en adoptant la loi 01-19 du 12 décembre 2001, qui repose principalement sur la mise en œuvre d'outils de gestion des déchets, y compris un Plan national de gestion des déchets spéciaux (PNAGDES). La phase 1 du PNAGDES est actuellement en cours d'évaluation avant de lancer la préparation prochaine de la phase 2. L'Algérie a également préparé son premier plan national de mise en œuvre de la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants, et travaillent en ce moment à l'élaboration d'un deuxième plan national de mise en œuvre de la Convention, en préparation à la Conférence des Parties à la Convention, prévue pour le milieu de l'année 2017.</p> <p>La plupart des villes côtières ont arrêté et validé leurs schémas directeurs pour la gestion des déchets municipaux depuis 2012, mais ce processus est encore nouveau, et demande à être soutenu plus avant. De manière générale, les avancées sur le terrain sont encore embryonnaires. Il importe de renforcer les capacités pour garantir la mise en œuvre attendue des politiques et de la législation.</p>
		Intégration environnementale	<b>EFH-DZ-2: Sensibilisation et éducation aux ressources non conventionnelles en eau</b>	10	Sensibilisation, éducation au développement durable	<p>L'Algérie a mis en œuvre plusieurs programmes d'éducation à l'environnement dans les établissements d'enseignement primaire et secondaire, et mené un certain nombre de campagnes de sensibilisation du public, tout ceci de manière non systématique. L'éducation au développement durable (EDD) n'a pas encore été inscrite aux programmes scolaires, et encore moins dans les actions de sensibilisation du public en tant qu'« outil de gestion » destiné à créer un environnement favorable à l'introduction et à la mise en œuvre efficace des politiques. Cette activité se veut être une « démonstration » et servir les objectifs liés entre eux suivants : a) donner un exemple concret de la conception et de l'application d'un programme EDD qui appuie la mise en œuvre et l'utilisation des ressources non conventionnelles en eau, et b) aider le pays à recourir systématiquement à la <b>Stratégie méditerranéenne sur l'éducation pour le développement durable (MSESD)</b> et au <b>plan d'action</b> (qui devraient être approuvés en décembre 2016) pour adapter son agenda pédagogique en conséquence.</p>
		Protection de l'environnement grâce à l'amélioration de l'économie verte	<b>EFH-DZ-3: Appui à l'élaboration d'un paquet de mesures destinées à booster la compétitivité des entreprises par un parti pris d'éco-rendement dans les procédés de fabrication et les processus de consommation.</b>	25	Économie verte, économie circulaire, CPD, RSE, « green	<p>L'Algérie a pris un certain nombre d'engagements en matière d'économie verte, engagements confirmés dans le programme quinquennal 2015-2019 du pays. L'Algérie estime que l'économie verte est un outil fort pour la protection de l'environnement et un pivot du développement et des progrès technologiques. Certains secteurs ont été identifiés par le gouvernement algérien comme étant prioritaires (énergies renouvelables, gestion des déchets, traitement de l'eau,</p>

Pays	Composante	Thèmes SWIM-H2020	Demandes liées des pays	Jours experts	Relation avec les activités régionales	Pertinence pour le cadre stratégique du pays
			<p>Cette activité comprend les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Aider à adopter des normes de « qualité en production pour atteindre un bon niveau de compétitivité et introduire des procédés de fabrication plus propres » ;</li> <li>- Aider au transfert des technologies de fabrication propres (généralisation des activités du plan d'action national découlant du programme Switch-Med) ;</li> <li>- Aider à mettre au point un plan de communication et de sensibilisation au programme de développement de l'économie verte en Algérie (y compris mesures de plaidoyer)</li> </ul>		banking »	introduire l'efficacité énergétique dans les pratiques de construction), mais la mise en œuvre des politiques est encore à la traîne. Quant à elle, la mise en œuvre des stratégies liées entre elles, telles que la réalisation des Objectifs de développement durable, la <b>Stratégie nationale pour le développement durable</b> et le Plan de développement national <b>pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique</b> , sera renforcée.
		<b>Déchets présents dans les mers</b>	<b>EFH-DZ-4: Caractérisation des déchets marins et côtiers dans quatorze (14) wilayas côtières</b>	10	Déchets présents dans les mers et déchets plastiques	Ces activités viendront en appui à la mise en œuvre en Algérie des obligations et mesures relevant du <b>Plan régional pour la gestion des déchets marins en Méditerranée de la Convention de Barcelone</b> , et contribueront à la <b>stratégie nationale pour la gestion intégrée des zones côtières (GIZC)</b> adoptée en 2015 dans le cadre de la mise en œuvre du <b>Protocole régional relatif à la gestion intégrée des zones côtières de la Méditerranée de la Convention de Barcelone</b> . Cette stratégie définit les axes d'intervention prioritaires, en ce inclus le contrôle et l'évaluation environnementale.
		<b>Déchets présents dans les mers</b>	<b>EFH-DZ-5: Appui à l'élaboration d'un plan national de gestion des déchets côtiers et des déchets marins</b>	15	Déchets présents dans les mers et déchets plastiques	
<b>Égypte</b>	<b>Eau</b>	<b>Gestion décentralisée de l'eau et croissance</b>	<p><b>EFS-EG-1: Améliorer la gestion des bassins hydrographiques (échelle décentralisée), la gouvernance locale et le développement/ renforcement des capacités :</b></p> <p>EFS-EG-1.1: Assurer une assistance technique aux équipes de planification chargées du Plan national des ressources en eau</p> <p>EFS-EG-1.2: Développement/ renforcement des capacités en matière de gestion des bassins hydrographiques</p>	60	Gestion décentralisée de l'eau (en ce inclus les plans de gestion)	<p><b>Le Plan national des ressources en eau de l'Égypte pour la période 2005-2017 (<i>National Water Resources Plan – NWRP</i>)</b> est actuellement en cours d'actualisation pour période 2017-2037 (un programme d'appui dédié de l'UE est actuellement en cours de mise en œuvre et s'achèvera en 2017). Il est donc nécessaire de mettre au point un <b>nouveau Plan stratégique national (2017-2037)</b>, qui repose sur un travail de recherche et de préparation rigoureux. L'activité proposée aidera à l'élaboration de cet important document de politique publique.</p> <p>Les interventions GIRE définies par l'Égypte dans son plan GIRE pour la période 2005-2017 considèrent la coopération sur les bassins hydrographiques / transfrontière comme un objectif de première importance. Cette activité renforcera la capacité technique et, à terme, hydro-politique, du pays en matière de gestion des bassins hydrographiques, et facilitera sa mise en œuvre. À</p>

Pays	Composante	Thèmes SWIM-H2020	Demandes liées des pays	Jours experts	Relation avec les activités régionales	Pertinence pour le cadre stratégique du pays
						l'heure actuelle, la GRE répond à une démarche de bas en haut (de l'échelon ministériel vers l'échelon décentralisé). L'échelon décentralisé compte 26 gouvernorats, dont 5 travaillent actuellement à l'élaboration d'un Plan du gouvernorat pour la gestion des ressources en eau (aidés par le programme d'appui dédié de l'UE évoqué précédemment). Le SWIM-H2020 peut intervenir judicieusement sur les aspects techniques (hydrologie, équilibre hydrique, indicateurs, etc.), et aider à la reproduction de ces plans dans d'autres gouvernorats.
			EFS-EG-1.3: Appui (i) à l'analyse des caractéristiques des divers usages de l'eau, au calcul d'un budget consacré à l'eau par chaque foyer et (ii) à l'analyse du cycle hydrologique			L'analyse des caractéristiques des divers usages de l'eau informerait les décideurs sur les profils de consommation d'eau qui prévalent (appliqués en l'occurrence aux usages domestiques) et aiderait à prioriser les efforts en matière de gestion de la demande en eau (également considérée dans le cadre de la politique nationale relative à l'eau comme mesure de conservation de l'eau). En outre, elle aiderait à mettre au point des interventions et campagnes de sensibilisation adéquates qui ciblent les gros consommateurs domestiques, et/ou serait axée sur le type d'usage(s) domestique(s) qui monopolisent la majorité de l'eau, tandis que l'analyse du cycle hydrologique apporterait des informations fiables et validées pour la planification des ressources en eau, les allocations par secteur, l'évaluation, l'impact des changements climatiques, etc. Le résultat de cette activité serait également d'apporter une contribution éclairée à l'assistance projetée à la rédaction du <b>Plan des ressources en eau</b> proposée au titre de l'activité (EFS-EG-1.1) pour l'Égypte (voir ci-dessus). Elle est également étroitement liée à l'activité EFS-EG-2 (voir ci-dessous).
			EFS-EG-1.4: Développement/renforcement des capacités des gouvernorats en matière de planification et de développement de l'infrastructure (à savoir comment prendre une décision s'agissant des investissements à consentir dans les infrastructures / les réseaux et ouvrages et des interventions) et d'application de concepts de gouvernance et décentralisation			L'investissement par l'Union européenne de 300 millions d'euros dans le secteur de l'eau en Égypte exige une stratégie cohérente en matière de planification et du développement de l'infrastructure de l'eau, ouverte aux contributions des gouvernorats et des parties prenantes. L'activité de développement/renforcement des capacités proposée contribuera à l'élaboration d'une telle stratégie. Ceci complètera le <b>Programme de réforme du secteur de l'eau (Water Sector Reform Program – WSRP)</b> financé par l'Union européenne (2011-2015), qui prévoit notamment des dispositions pour la décentralisation.
		<b>Évaluation de la vulnérabilité des ressources en eau et des risques associés</b>	<b>EFS-EG-2 : Gestion des risques de sécheresse et de pénurie d'eau :</b>  EFS-EG-2.1: Développement des capacités en matière de méthodes de conservation de l'eau EFS-EG-2.2: Sensibilisation sur les taux de consommation par personne (basée sur les résultats de l'activité EFS-EG-1.3.:(i) pour l'Égypte) EFS-EG-2.2: Explorer d'autres pistes en matière de mesures et d'incitatifs pour la gestion de la demande en eau – GDE	60	Gestion des risques de sécheresse et d'inondations	L'approvisionnement en eau, déjà limité en Égypte, est exacerbé par les changements climatiques et le fait que le pays partage plus de 90 % de ses ressources (le Nil) avec dix autres pays, tous situés en amont du fleuve. Pour mettre en œuvre la gestion de la demande en eau prévue par le <b>NWRP 2005-2017</b> , le secteur de l'eau se doit de (1) connaître les différents types de pertes d'eau, en ce inclus les pertes résultant de la pollution de l'eau et d'une qualité de l'eau qui se détériore, (2) accroître ses connaissances en matière de méthodes de conservation de l'eau et des outils de gestion de la demande en eau (GDE) (économiques, techniques, législatifs et de sensibilisation) tels qu'ils sont mis en œuvre dans les différents secteurs (irrigation, domestique, tourisme), et (3) être informé des profils de consommation d'eau qui prévalent (appliqués en l'occurrence aux usages domestiques) et d'une possible réduction des usages

Pays	Composante	Thèmes SWIM-H2020	Demandes liées des pays	Jours experts	Relation avec les activités régionales	Pertinence pour le cadre stratégique du pays
			(p.ex. les tarifs de l'eau, etc.), notamment les nouvelles façons d'économiser l'eau et de développer l'utilisation rationnelle de l'eau, en fonction des besoins de chaque secteur (y compris des ménages et du secteur hôtelier)			de l'eau grâce à la mise en œuvre de la GDE.
	Environnement	Déchets solides municipaux	<b>EFH-EG-1: Développement des capacités de la nouvelle Agence de gestion des déchets solides</b>	30	Gestion des déchets solides	Le <b>Secteur de la gestion intégrée des déchets solides (<i>Integrated Solid Waste Management Sector – IGSS</i>)</b> est un nouveau secteur qui relève des compétences du ministère des affaires environnementales (MSEA). Il a pour mission d'élaborer la nouvelle politique du secteur GDS, d'actualiser la stratégie nationale pour la GDS, d'ébaucher la nouvelle législation relative à la gestion des déchets, diriger les programmes d'investissement dans le secteur des déchets à l'échelle nationale et à l'échelle des gouvernorats, ceci associé à une capacité professionnelle améliorée et à des projets d'investissement pour la mise en œuvre de projets sectoriels aux échelles régionale et locale. La <b>nouvelle Agence de gestion des déchets solides</b> est chargée de prendre en charge le secteur des déchets solides et de mettre en œuvre le <b>Programme national de gestion des déchets solides (<i>National Solid Waste Management Programme – NSWMP</i>)</b> en adaptant un système décentralisé et le fonctionnement de la participation des communautés à des fonctions et responsabilités clairement identifiées pour chaque partie prenante. L'activité proposée viendra en appui à cette agence nouvellement créée et en facilitera les premiers pas.
		Pollution industrielle	<b>EFH-EG-2: Appui à l'élaboration d'un plan d'action pour lutter contre la pollution du Nil</b>	58	Déchets dangereux et industriels	Les effluents industriels – qui comprennent également les substances toxiques, les ruissellements agricoles à hautes concentrations en produits agrochimiques et les eaux d'égouts municipales non, ou inadéquatement, traitées – sont rejetés avec insouciance dans le Nil, souvent en combinaison. Ces pratiques ont un impact négatif sur la qualité de l'eau du fleuve et la santé humaine.  L'Égypte a demandé à être soutenue dans l'élaboration d'un plan d'action destiné à combattre les pratiques problématiques ci-dessus.  À définir plus avant avec le Point focal pour l'Égypte.
		Déchets présents dans les mers	<b>EFH-EG-3: Gestion des déchets présents dans les mers</b>	30	Déchets présents dans les mers et déchets plastiques	Cette action soutiendra la mise en œuvre par l'Égypte des obligations et mesures qui sont les siennes au titre du <b>Plan régional pour la gestion des déchets marins en Méditerranée de la Convention de Barcelone</b> et contribuera à la Gestion intégrée des zones côtières (GIZC) dans le cadre de la mise en œuvre du <b>Protocole régional relatif à la gestion intégrée des zones côtières de la Méditerranée de la Convention de Barcelone</b> .
Israël	Eau	Démarches écosystémiques de la GIRE	<b>EFS-IL-1: Soutien à la réhabilitation des cours d'eau, restauration des rivières/ fleuves : définition des flux écologiques, définition d'une réglementation/ de critères pour déterminer le bon état</b>	40	Gestion décentralisée de l'eau (en ce inclus les plans de	L'un des « <b>Points de politique principaux</b> » du schéma directeur à long terme pour le secteur national des eaux (LT-MP NWS) au titre de la « <b>Gestion du système aquatique naturel</b> » fait référence à « la réhabilitation et la préservation des ressources comme atout stratégique national ». Cette activité aidera Israël à mettre en œuvre cette politique qui fait de la réhabilitation des

Pays	Composante	Thèmes SWIM-H2020	Demandes liées des pays	Jours experts	Relation avec les activités régionales	Pertinence pour le cadre stratégique du pays
			<b>chimique et écologique, et méthodes liées</b>		gestion)	cours d'eau/ la restauration des rivières et fleuves la clef de voûte de la gestion à long terme des sources aquatiques naturelles, et à se familiariser avec les méthodes et outils qui permettent de calculer les flux écologiques et de déterminer le bon état chimique et écologique de l'eau. À l'heure actuelle, Israël a engagé des efforts visant à restaurer le flux naturel du Jourdain et du Yarkon, en injectant dans ces deux fleuves un mélange de nappe phréatique et d'eau récupérée du traitement tertiaire qui est également passée par un traitement en marais artificiels. En fonction de la disponibilité des données, le SWIM-H2020 peut soit coordonner et fournir des orientations techniques pour aider le pays à mettre en œuvre les méthodologies pertinentes, à définir des indicateurs et des seuils adaptés, etc., et/ou à faire la démonstration de ces méthodologies dans des rivières et fleuves sélectionnés.
		<b>Cadres réglementaires et juridiques</b>	<b>EFS-IL-2: Élaboration d'études d'impact environnemental en matière de politique de l'eau :</b> Aider à l'articulation d'études d'impact environnemental des politiques de l'eau (ex-ante, ex-post)	40	Gouvernance, mise en œuvre et application. Réforme réglementaire et incitatifs	Le LT-MP NWS ne contient aucune référence aux études d'impact réglementaire. Toutefois, Israël a demandé à être assisté dans ce domaine au vu des pratiques exemplaires adoptées dans l'Union européenne actuellement. Grâce à cette activité, le SWIM-H2020 aidera Israël à structurer et à soutenir l'élaboration de ses politiques relatives à l'eau en tenant compte de leurs impacts probables sur l'environnement. Selon l'intérêt qu'exprimera le pays, l'un des produits de cette activité pourrait prendre la forme d'un document d'aide à la réalisation des études d'impact réglementaire (EIR) ou de ce que l'on appelle les études d'impact sur le développement durable (EIDD) (soit des EIR qui comprennent une évaluation systématique de l'impact environnemental), ainsi que la forme de directives et critères déterminant l'obligation de réalisation d'une EIE pour la prise de décision politique (et de décision s'agissant de mesures), et la manière de réaliser une telle EIE. L'élaboration/ la rédaction d'arrêtés et de règlements liés pourrait s'avérer également pertinente.
		<b>Cadres réglementaires et juridiques</b>	<b>EFS-IL-3: Application et réglementation : comment passer d'incitatifs réglementaires (quotas) à des incitatifs plus économiques (réglementation intelligente), consolider la réglementation et les décrets existants et en rendre la mise en œuvre plus aisée/ fluide (concernant divers domaines : tarifs de l'eau (tous secteurs confondus)), créer des incitatifs. Toute contribution de l'Union européenne (modèles, démarches) sur cette question sera la bienvenue !</b>		Gouvernance, mise en œuvre et application. Réforme réglementaire et incitatifs	La mise en œuvre de cette activité appuiera plus d'une recommandation politique du schéma directeur israélien LT-MP NWS quant à l'intégration des principes environnementaux dans le système d'infrastructures de l'eau et à la création d'incitatifs destinés à réduire les émissions de polluants, les pertes et la consommation d'eau, et passer d'incitatifs réglementaires à des incitatifs plus économiques. À l'heure actuelle, Israël met en œuvre un modèle d'allocation de l'eau et des subventions croisées. Le tarif de l'eau concernant les usages domestiques est le même sur l'ensemble du territoire israélien, et un système de subvention est appliqué pour réduire ce tarif. Dans l'agriculture, deux schémas différents sont adoptés, en fonction du fournisseur d'eau : si l'eau est fournie par NICOROT, le tarif est d'environ 70 centimes, et si l'eau fournie est de l'eau usée traitée, chaque station d'épuration applique son propre tarif (~ 30 centimes). La capacité d'effort des agriculteurs est estimée à environ 40 centimes. Le SWIM-H2020 pourrait aider à explorer des pistes de réforme tarifaire vers une réduction de la part subventionnée par le gouvernement.

Pays	Composante	Thèmes SWIM-H2020	Demandes liées des pays	Jours experts	Relation avec les activités régionales	Pertinence pour le cadre stratégique du pays
	Environnement	Économie verte	<b>EFH-IL-1: Marchés publics sectoriels verts – aider l'industrie locale à planifier pour passer en production verte pour le marché local</b>	20	Économie verte, économie circulaire, CPD, RSE, « green banking »	Le gouvernement d'Israël a adopté une position claire qui soutient les politiques environnementales en mobilisant divers instruments économiques pour accélérer la transition vers des produits et services verts. Un <b>travail a d'ores et déjà été engagé en matière de marchés publics verts</b> en Israël, mais le pays a besoin d'un soutien accru dans ce domaine. Le pays a eu recours aux marchés publics verts pour les achats liés aux budgets du gouvernement, mais pour pouvoir étendre cette pratique de manière efficace aux collectivités locales, les producteurs devraient être mis en capacité de passer de produits traditionnels à des produits verts qui répondent aux critères des appels d'offres publiques.
		Pollution industrielle	<b>EFH-IL-2: Soutien en matière des déchets des moulins à huile d'olive – réglementation et méthodes (poursuite du programme H2020 CB/MEP précédent)</b>	20	Gestion durable des déchets des moulins à huile d'olive	La gestion non viable des déchets produits par l'industrie de l'huile d'olive est un problème sérieux pour Israël, et pour la région du Proche Orient et d'Afrique du Nord de manière générale. Des synergies potentielles avec les pays voisins et certains pays européens (comme Chypre et la Grèce) ont été évoquées au cours de la mission de lancement, et un partage d'expériences serait particulièrement opportun en matière de traitement et d'élimination des déchets des moulins à huile d'olive. Cette activité facilitera l'intégration des démarches réglementaires et méthodologiques du traitement des déchets des moulins à huile d'olive.
		Gestion des déchets solides	<b>EFH-IL-3 : Appui à la gestion et au recyclage des matières plastiques :</b> EFH-IL-3.1: Évaluation des aspects et des problèmes environnementaux, techniques et économiques de la gestion et du recyclage des déchets plastiques EFH-IL-3.2: Évaluation quantitative et qualitative des bonnes pratiques actuelles adoptées pour le recyclage des déchets plastiques. EFH-IL-3.3: Identification et évaluation des mesures nationales d'amélioration du recyclage of déchets plastiques et contribution (directives) à la mise en place d'une stratégie nationale pour le recyclage des déchets plastiques.	28	Gestion des déchets solides	À l'heure actuelle, Israël ne recycle qu'une infime partie de ses déchets plastiques, et ce bien que le recyclage de ces matières soit considéré constituer une filière de recyclage significative. Sur l'échiquier international, la baisse du prix du pétrole et des polymères a sapé la confiance que plaçaient jusqu'ici les marchés dans cette filière. Le ministère de la protection de l'environnement s'intéresse tout particulièrement aux facteurs et outils économiques clés qui permettraient d'assurer un avenir durable et rentable à la filière du recyclage des matières plastiques. Ces activités pourraient donner lieu à la mise en œuvre d'une stratégie nationale pour le recyclage des déchets plastiques. Ces activités proposées, liées entre elles, (dont le contenu exact sera finalisé avec le Point focal) contribueront directement à l'application de la <b>nouvelle loi sur les sacs en matière plastique</b> adoptée récemment, destinée à être mise en œuvre à partir de janvier 2017, et qui verra la fin de la distribution de sacs en matière plastique gratuits dans les supermarchés.
		Gestion des déchets solides	<b>EFH-IL-4: Appui à l'identification des bonnes pratiques et à l'évaluation des aspects techniques et économiques du tri et du recyclage des verres</b>	15	Gestion des déchets solides	Cette activité contribuera à l'élaboration d'un double document stratégique et politique en matière de gestion des déchets à l'échelle nationale.
		Gestion des déchets solides	<b>EFH-IL-5: Appui à la gestion des déchets des activités de construction et de démolition, et notamment :</b>  EFH-IL-5.1: Réglementation et application	35	Gestion des déchets solides	L'activité proposée contribuera à l'adaptation prochaine de la <b>Loi sur la propreté</b> israélienne, qui aura pour but d'inclure dans ce texte des dispositions, manquantes à l'heure actuelle, relatives aux déchets des activités de construction et de démolition. Quelque 4 000 de tonnes de déchets – sur les 11 000 produites en Israël chaque année –proviennent des activités de

Pays	Composante	Thèmes SWIM-H2020	Demandes liées des pays	Jours experts	Relation avec les activités régionales	Pertinence pour le cadre stratégique du pays
			EFH-IL-5.2: Systèmes de collecte exploités par les collectivités locales EFH-IL-5.3: Incitatifs pour la réutilisation et le recyclage des matériaux de construction et démolition EFH-IL-5.4: Intégration d'installations et d'infrastructure de recyclage dans des carrières en exploitation EFH-IL-5.5: Installations de recyclage dans les centres-villes – infrastructure, gestion et santé/ bien-être			construction et de démolition. Ces dernières années ont vu une augmentation du taux de recyclage de ces déchets grâce à la mise en exploitation de plusieurs installations de recyclage dédiées, mais une montée en charge est indispensable à cet égard, tout particulièrement en matière d'application de la loi et d'incitatifs. De plus, il importe d'impliquer les collectivités locales et de les équiper des outils et des capacités nécessaires à leur prise en charge de ce type de déchets.
Jordanie	Eau		<b>Comment répondre à l'extrême pénurie d'eau</b>			L'ensemble des activités du SWIM SM en Jordanie se concentreront sur la question de l'extrême pénurie d'eau à laquelle le pays est confronté, et notamment : causes naturelles profondes, à savoir les périodes de sécheresse, et les causes anthropogéniques, à savoir les ponctions non viables de la nappe phréatique et des pratiques de consommation d'eau non rationnelles.
		<b>Option et interventions durables</b>	<b>EFS-JO-1: Intégration de la gestion des risques de sécheresse, avec une focale sur les mesures proactives :</b>  EFS-JO-1.1: Identifier et soutenir la conception de mesures proactives destinées à atténuer les effets des Périodes de sécheresse (systèmes d'alerte précoce, sensibilisation à l'utilisation de ressources en eau non conventionnelles et promotion d'une utilisation rationnelle des ressources en eau disponibles (en collaboration avec le projet GIZ-ACC)).  EFS-JO-1.2: Intégrer les questions de gestion de la sécheresse dans d'autres secteurs.  EFS-JO-1.3: Assurer de la formation au WEAP (système de planification et d'évaluation de l'eau) en tant qu'outil d'aide à la gestion de la sécheresse	85	Gestion des risques de sécheresse et d'inondations	La Jordanie a préparé une <b>Stratégie nationale pour le secteur de l'eau (National Water Sector Strategy – NWSS) (2016-2025)</b> qui souligne la nécessité de fonder la gestion de la sécheresse et l'adaptation aux changements climatiques sur des politiques et une réglementation adéquates. Par ailleurs, la <b>Politique de réallocation de l'eau</b> appelle à lancer des campagnes de sensibilisation à l'importance de questions telles que la récupération de l'eau, la conservation et la protection des ressources, tandis que la <b>Politique de substitution et de réutilisation de l'eau</b> propose de réutiliser les eaux usées traitées en irrigation et ainsi de réserver l'eau fraîche à des usages domestiques. Elle dispose également que les eaux usées traitées soient utilisées dans d'autres activités économiques, et d'éviter les impacts négatifs sur l'eau et la qualité du sol.  Les actions proposées sont de soutenir le pays dans ses efforts d'amélioration de son aptitude et de sa réponse aux catastrophes naturelles liées à la sécheresse, et de booster la résilience du secteur de l'eau par une série d'activités liées entre elles qui pourraient contribuer à : (a) l'élaboration consécutive de politiques et d'une réglementation relatives à la gestion de la sécheresse, ainsi que de mesures pour résoudre ces problèmes ; (b) créer des liens et des dispositions intersectorielles pour garantir que les politiques sectorielles n'aillent pas à l'encontre de leur objet avoué, soit d'atténuer les effets de la sécheresse et d'encourager les efforts déployés en matière d'aptitude/ de capacité de réponse ; (c) rassembler la masse critique nécessaire d'experts et agents capables d'assister, techniquement et opérationnellement, les politiques de gestion de la sécheresse et leur mise en œuvre.
	<b>Évaluation de la vulnérabilité</b>	<b>EFS-JO-2: Évaluations de l'impact socioéconomique de la réduction des prélèvements abusifs d'eau souterraine</b>	30	Gouvernance, mise en œuvre et	Cette activité appuiera la mise en œuvre de la <b>Politique de substitution et de réutilisation de l'eau</b> jordanienne qui vise à réduire les prélèvements d'eau souterraine dans les aquifères des régions montagneuses à des niveaux viables	



Pays	Composante	Thèmes SWIM-H2020	Demandes liées des pays	Jours experts	Relation avec les activités régionales	Pertinence pour le cadre stratégique du pays
		des ressources en eau et des risques liés	au Bassin versant d'Azraq		application. Réforme réglementaire et incitatifs.	dans l'intention de réserver cette ressource à l'approvisionnement urbain et préserver la fonction de l'aquifère d'amortisseur du manque d'eaux de surface induites par la sécheresse.
	Environnement	Intégration environnementale	EFH-JO-1: Appui aux unités de gestion de projet, avec une focale sur l'échelle locale	38	Public participation/ Dialogue entre les parties prenantes	Lors des discussions qui ont eu lieu au cours de la mission d'observation avec les homologues officiels, la délégation de l'Union européenne et les partenaires d'assistance en Jordanie, il a été conclu que le H2020 SM devrait servir à renforcer les capacités des <b>Unités de gestion de projet du Ministère de l'environnement (MdE)</b> et à optimiser par ailleurs les synergies avec le <b>Ministère des affaires municipales (MAM)</b> afin d'améliorer l'efficacité de l'évaluation, de l'orientation et de la mise en œuvre des projets.
		Intégration environnementale	EFH-JO-2: Renforcer la sensibilisation et l'éducation du public au développement durable dans le but d'encourager l'abandon de l'utilisation des sacs en matière plastique et/ou le recours aux ressources en eau non conventionnelles	20	Sensibilisation et éducation au développement durable	La Jordanie a encouragé la mise en place de programmes d'éducation à l'environnement dans les établissements d'enseignement primaire et secondaire, tandis que de nombreux organes publics et privés ont mené des campagnes de sensibilisation du public à diverses thématiques. Néanmoins, l'éducation au développement durable (EDD) n'a pas encore été introduite systématiquement dans le système scolaire. L'activité proposée se veut être une « démonstration » et servir les objectifs liés entre eux suivants : a) donner un exemple concret de la conception et de la mise en œuvre d'un programme ESD destiné à encourager l'abandon des sacs en matière plastique dans les supermarchés et/ou le recours aux ressources en eau non conventionnelles, et b) aider le pays à se référer systématiquement à la <b>Stratégie méditerranéenne sur l'éducation pour le développement durable (MSESD)</b> et au <b>plan d'action</b> (qui devraient être approuvés en décembre 2016) pour adapter son agenda pédagogique en conséquence.
		Économie verte	EFH-JO-3: Développement des capacités de prévention de la pollution par le biais d'une transition vers l'économie verte et des consommation et production durables (CPD) (instruments et incitatifs juridiques et économiques pour promouvoir l'économie circulaire et les CPD)	60	Économie verte, économie circulaire, CPD, RSE, « green banking »	Le <b>Plan d'action pour des consommation et production durables</b> et la <b>Stratégie relative à l'économie verte</b> de la Jordanie ont été fusionnés en un seul et même document très important pour la conception d'activités complémentaires d'assistance /de développement/ renforcement des capacités. En outre, dans le cadre de l'ébauche de <b>Projet de développement régional et local (PDRL)</b> , le gouvernement jordanien a mis au point une Stratégie nationale pour la gestion des déchets solides. Approuvée par le cabinet en septembre 2015, cette stratégie définit la planification de la gestion des déchets pour les 20 prochaines années, planification qui inclut des actions vers le développement de l'économie verte dans ce secteur.  Cette action aidera le MdE à promouvoir la mise en œuvre des stratégies évoquées ci-dessus, et prévoira un certain nombre d'activités (à finaliser avec le Point focal) liées à l'économie verte, dont l'élaboration d'instruments et incitatifs juridiques et économiques pour mettre en œuvre l'économie circulaire, des CPD pour enrayer la pollution, favoriser l'émergence d'emplois et d'activités/ d'entreprises verts, de nouveaux modèles commerciaux, l'intégration du secteur informel, etc.

Pays	Composante	Thèmes SWIM-H2020	Demandes liées des pays	Jours experts	Relation avec les activités régionales	Pertinence pour le cadre stratégique du pays
Liban	Eau	Gestion décentralisée de l'eau et croissance	<p><b>EFS-LB-1: GIRE à l'échelle des bassins versants, avec une focale sur le développement/ renforcement des capacités et les aspects de mise en œuvre :</b></p>	80	Gestion décentralisée de l'eau (en ce inclus les plans de gestion)	<p>Cette activité appuiera la mise en œuvre du nouveau projet de <b>loi / code de l'eau</b> préparé et approuvé par le Ministère de l'énergie et de l'eau, en renforçant la GIRE à l'échelle des bassins versants et apportant le fondement de connaissances améliorées en matière de changements climatiques et de ses implications pour les ressources en eau et leur vulnérabilité, en droit ligne de la <b>Stratégie nationale pour le secteur de l'eau (SNSE) (2010-2020)</b>.</p>
			<p>EFS-LB-1.1: Formation des chargés de missions de mise en œuvre de la GIRE à l'échelle des bassins versants dans le contexte des changements climatiques</p> <p>EFS-LB-1.2: Appui à la traduction des produits de sortie du modèle WEAP (système de planification et d'évaluation de l'eau) en objectifs pertinents en matière de politiques publiques et à la mise au point d'un programme de mesures pour atteindre ces objectifs (soit un appui à passer d'informations modélisées à des mesures concrètes)</p> <p>EFS-LB-1.3: Développement des capacités pour un fonctionnement efficace des organisations de gestion des bassins versants (structure, administration, exploitation)</p>			<p>Le Ministère de l'énergie et de l'eau a utilisé le modèle WEAP pour élaborer des modèles d'équilibre hydrique dans quatre bassins versants. Les produits de sortie de ces modèles doivent être évalués et traduits en objectifs pertinents en matière de politiques publiques vers la mise au point d'un programme de mesures pour atteindre ces objectifs.</p> <p><b>La nouvelle loi sur l'eau et la signature de l'Accord de Paris</b>, qui exigent du Liban qu'il renforce la GIRE à l'échelle des bassins versants, nécessitent d'améliorer la gestion des opérations internes des autorités de l'eau (organisation de gestion des bassins versants, établissements pour l'eau). L'activité proposée aidera à améliorer l'opérationnel de ces organisations et établissements, qui sont des composantes importantes d'une mise en œuvre réussie.</p>
		Cadres réglementaires et juridiques	<p><b>EFS-LB-2: Implication du secteur privé dans l'infrastructure de l'eau, avec un accent sur les stations d'épuration :</b></p> <p>EFS-LB-2.1: Identifier les incitatifs nécessaires et étendre le compte de fonds consacrés à l'environnement des banques du Liban à la promotion de l'utilisation des ressources en eau non conventionnelles (et/ou dispositifs économiseurs d'eau) dans les secteurs liés à l'eau (agriculture, industrie, domestique, tourisme). Collaborer avec les parties prenantes concernées pour permettre la mise en</p>	30	Réutilisation des eaux usées traitées	<p>La <b>SNSE</b> demande de considérer les différentes options de <b>participation du secteur privé (PSP)</b>, secteur qui est vu comme un catalyseur de savoir-faire et de capital frais. À ce jour, au Liban, la PSP est limitée. Toutefois, par le passé, plusieurs tentatives (durant les premières phases respectives du H2020 CB/MEP et du SWIM, et au cours du SAMP) visant à impliquer les banques centrales/nationales et commerciales dans le financement des projets de petite et moyenne envergure dans le secteur de l'environnement et de l'eau, auxquels les IFI ne s'intéressent généralement pas, ont été une réussite. Plusieurs partenaires, tels que GWP-Med, SIDA et USAID, qui ont été associés à cette initiative, travaillent toujours activement dans ce domaine, et des progrès considérables ont été constatés, principalement concernant le financement des projets d'énergie renouvelable au Liban, dans lesquels la Banque centrale du Liban est très impliquée. L'activité EFS-LB-2.1 élargira l'initiative à l'utilisation des ressources en eau non conventionnelles dans le tourisme, l'aquaculture et,</p>

Pays	Composante	Thèmes SWIM-H2020	Demandes liées des pays	Jours experts	Relation avec les activités régionales	Pertinence pour le cadre stratégique du pays
			<p>place et/ou l'élargissement d'un conseil technique d'évaluation et d'approbation des demandes, et la définition des critères techniques pour l'évaluation des demandes.</p> <p>EFS-LB-2.2: Aider le Ministère de l'énergie et de l'eau et les parties prenantes concernées dans le cadre de la mise en concurrence des marchés de construction, d'exploitation et de maintenance des stations d'épuration des eaux usées, et plus particulièrement concernant les interactions entre secteur public et secteur privé (et notamment les contrats entre établissements pour l'eau et intervenants privés).</p>			<p>à terme, les usages publics de l'eau par les municipalités. Il se pourrait qu'une combinaison de projets innovants dans le domaine de l'eau et d'options d'énergie renouvelable soit privilégiée.</p> <p>Bien que la loi 221 (article 4) prévoit que c'est aux établissements pour l'eau que revient la triple compétence construction-exploitation-maintenance des stations d'épuration des eaux usées et des réseaux d'égouts, ces établissements continuent de concentrer la majeure partie de leur activité sur l'eau potable. À ce jour, incapables d'exploiter et de maintenir des stations d'épuration, ils ont externalisé ces fonctions. L'activité EFS-LB-2.2 aidera à la gestion des relations entre ces établissements et les intervenants privés.</p>
	Environnement	Pollution industrielle	<p><b>EFH-LB-1: Mettre au point un module national pour la diminution de la pollution industrielle :</b></p> <p>EFH-LB-1.1: Concevoir, affiner et mettre en œuvre un module national sur l'autorisation, l'inspection et l'application au niveau du secteur industriel</p> <p>EFH-LB-1.2: Organiser un atelier national de formation des formateurs</p> <p>EFH-LB-1.3: Élaborer des directives pour certains secteurs industriels particuliers (p.ex. élevage de volailles, peintures et enduits, presses d'imprimerie, centres de lavage des sables, postes à essence)</p>	85	<p>Gouvernance, mise en œuvre et application. Réforme réglementaire et incitatifs</p> <p>et</p> <p>Déchets dangereux et industriels</p>	<p>Le cadre juridique libanais consacré aux rejets industriels est général et faiblement structuré. La gestion des déchets dangereux relève de la loi n° 64/88 sur la protection de l'environnement de la pollution produite par les déchets dangereux. Néanmoins, cette loi date, et elle ne tient pas compte de la nouvelle démarche. Divers instruments économiques ont été créés au titre de la loi n° 444/2002 pour promouvoir la conformité. Le MdE travaille également à la finalisation d'un projet de décret pour la classification et la gestion des déchets dangereux. Un <b>Plan d'action pour la gestion des effluents industriels</b> a été préparé par ce même ministère (publié en 2013) en consultation avec différentes parties prenantes. Les prescriptions de mise en conformité à l'intention des équipements industriels et classés, contenues dans le décret de 2012, sont devenues obligatoires en 2016. Les délais de mise en conformité varient en fonction des classes d'équipements. Le Liban dispose de plusieurs normes nationales en matière de qualité environnementale et de dispositions relatives à la gestion des risques présentés par la pollution industrielle. Il convient toutefois de noter que, en l'absence d'une législation clairement définie et appliquée, de directives et de contrôles rigoureux, la gestion des déchets industriels et dangereux reste lettre morte, est les déchets industriels sont rejetés par les mêmes voies que les déchets municipaux. D'un point de vue stratégique, les industries pourraient allier leurs forces pour créer des installations de traitement des déchets industriels, démarche que le gouvernement central pourrait soutenir.</p> <p>Par le biais de la première activité proposée (EFH-LB-1.1), le gouvernement central, et en particulier le MdE, sera assisté/facilité dans sa prise d'initiatives de sensibilisation et sa mise en œuvre des mesures de réduction de la pollution à l'échelle des industries.</p> <p>Par le biais de la deuxième activité (EFH-LB-1.2), plusieurs parties prenantes importantes du secteur seront formées à différents aspects de la mise en œuvre de la législation concernant la pollution industrielle.</p> <p>Par le biais de la troisième activité (EFH-LB-1.3), les autorités compétentes seront assistées dans leur tâche d'élaboration de directives destinées à un</p>

Pays	Composante	Thèmes SWIM-H2020	Demandes liées des pays	Jours experts	Relation avec les activités régionales	Pertinence pour le cadre stratégique du pays
						certain nombre d'activités industrielles, à l'appui d'une démarche participative.
		<b>Gestion des déchets solides</b>	<b>EFH-LB-2: Formation aux technologies de traitement des lixiviats</b>	25	Gestion des déchets solides, dangereux et industriels	Les stations d'épuration des eaux usées municipales sont souvent incapables de traiter les charges élevées de matières organiques et d'azote présentes dans les lixiviats. La composition des lixiviats dans la région Proche Orient-Afrique du Nord, et notamment au Liban, joue en rôle décisif dans le choix des technologies appropriées. Cette formation présentera plusieurs technologies qui ont été principalement mises en œuvre dans le traitement des lixiviats de sites d'enfouissement, et exposera différentes manières d'adapter ces technologies au contexte libanais. .
		<b>Intégration environnementale</b>	<b>EFH-LB-3: Atelier de formation de formateurs au coût de la dégradation de l'environnement</b>	8	Gouvernance, mise en œuvre et application. Réforme et incitatifs réglementaires	Le coût de la dégradation de l'environnement correspond à la perte en bien-être d'une nation due à la dégradation de l'environnement, et qui se décline en catégories telles que les terres agricoles, les forêts, l'eau, la qualité de l'air et le littoral. Ce coût a pour objet de quantifier les dégradations de l'environnement et de leur donner une valeur monétaire. L'objectif de cette formation de formateurs est de familiariser les participants à cet outil et de présenter des études de cas de représentation économique des dégradations environnementales dans la région.
<b>Maroc</b>	<b>Eau</b>	<b>Gestion décentralisée de l'eau (en ce inclus les plans de gestion)</b>	<p><b>EFS-MO-1: Améliorer la gestion des bassins hydrographiques (appui à la décentralisation), la gouvernance locale et les démarches participatives de manière compatible avec la directive-cadre sur l'eau (DCE), grâce à des activités liées entre elles :</b></p> <p>EFS-MO-1.1: Appui à la définition d'une nouvelle configuration institutionnelle (en ce inclus les services locaux, etc.) pour les Conseils consultatifs des agences des bassins hydrographiques (CCABH), encourageant en parallèle l'implication de la société civile et les usagers de l'eau.</p> <p>EFS-MO-1.2: Appui à la formulation de décrets et d'orientations opérationnelles pour l'application de la législation révisée sur l'eau (loi 36-15), et à la traduction de ses dispositions en actions opérationnelles, harmonisant la législation sur l'eau avec la DCE.</p> <p>EFS-MO-1.3: Appui aux projets de jumelages (FR-ES-RO-MA) avec développement/ renforcement des capacités (ex. : pour aider les ABH et les CCABH à s'acquitter des tâches qui leur sont nouvellement échues, pour accroître</p>	90	Gestion décentralisée de l'eau (en ce inclus plans de gestion)	<p>Les activités liées entre elles proposées appuieront la mise en œuvre de la <b>nouvelle loi de 2015 sur l'eau</b> – la « Loi 36-15 » (actuellement devant le parlement) pour une gestion intégrée et décentralisée des ressources en eau, relativement à l'un de ses principes fondamentaux « la gestion de l'eau par des bonnes pratiques de gouvernance » qui prévoit la consultation et la participation des diverses parties concernées.</p> <p>Un projet entre FR-ES-RO-MA est actuellement en cours, destiné à mettre la législation nationale sur l'eau en conformité avec la DCE. Les activités apporteront une expertise supplémentaire, et s'inscriront dans le <b>Programme national de convergence réglementaire National (PNCR)</b> mis au point pour mettre l'économie marocaine au niveau des économies européennes, également quant aux questions liées au secteur de l'eau. Ces activités s'appuieront sur des exemples de l'expérience européenne et internationale et un transfert des connaissances.</p>

Pays	Composante	Thèmes SWIM-H2020	Demandes liées des pays	Jours experts	Relation avec les activités régionales	Pertinence pour le cadre stratégique du pays
			la prise de conscience et la connaissance de la démarche éco-systémique, etc.) et assistance technique (ex. : pour la mise en œuvre des mesures de suivi conformément aux normes de la DCE, pour élaborer des textes exécutifs et des documents d'orientation).			
		<b>Cadres réglementaires et juridiques</b>	<p><b>EFS-MO-2: Appui à la réutilisation des eaux usées par le renforcement des institutions, l'élaboration de PPP, des démarches participatives, la sensibilisation et des mesures incitatives :</b></p> <p>EFS-MO-2.1: Renforcer la configuration institutionnelle en offrant une assistance en matière de gouvernance de la réutilisation des eaux usées, en clarifiant les rôles des organes conjointement responsables (ministère de l'eau, ministère de l'environnement, ministère de l'Intérieur, ministère de l'agriculture) et en définissant des normes</p> <p>EFS-MO-2.2: Appui à l'élaboration de contrats de partenariats public-privé (PPP) relatifs à la réutilisation des eaux usées, avec une attention particulière aux démarches participatives avec les usagers finaux et à la sensibilisation des parties prenantes</p> <p>EFS-MO-2.3: Fournir des mesures incitatives pour l'utilisation des eaux usées traitées (pour réduire au maximum les prélèvements illicites)</p>	30	Réutilisation des eaux usées traitées	<p>Le chapitre V de la <b>nouvelle loi de 2015 sur l'eau</b>, la « Loi 36-15 » (qui vient d'être approuvée) concernant la « Valorisation et l'utilisation des ressources non conventionnelles en eau », et son article relatif à la « réutilisation des eaux usées traitées et des boues », énonce le cadre réglementaire de réutilisation et spécifie les zones qui exigent l'élaboration de dispositions réglementaires et juridiques supplémentaires. Dans l'intervalle, la phase I du <b>Programme national d'assainissement liquide (PNA)</b>, qui court jusqu'en 2019, sera suivi de la phase II (en préparation) qui se concentrera sur la réutilisation des eaux usées traitées en zone rurale/dans les communautés rurales. Il convient de noter que le <b>Plan national de réutilisation des eaux usées épurées (PNREUE)</b> envisage la réutilisation de 325 millions mètres cubes d'eaux usées traitées d'ici à 2030, ciblant l'irrigation autant que les industries, les parcours de golf, etc. Ces activités liées entre elles aideront à préparer les documents/ textes exécutifs étayants, à clarifier les compétences nécessaires et les responsabilités des autorités concernées.</p> <p>Il s'avère nécessaire de favoriser la mise en place de <b>partenariats public-privé (PPP)</b> relatifs à la réutilisation des eaux usées (entre les usagers finaux/ les destinataires et les exploitants des installations/usines) et de promouvoir auprès des usagers finaux et du grand public l'acceptabilité de cette réutilisation, son rejet ayant été identifié comme un obstacle. Pour surmonter cet obstacle, des démarches participatives et des actions de sensibilisation seront menées, qui s'appuieront sur des témoignages positifs d'autres parties de la Méditerranée et au-delà.</p> <p>Ces activités appuieront également la mise en œuvre du PNREUE en révisant et actualisant les normes de réutilisation associées.</p> <p>Ces activités sont en outre importantes pour alléger la pression induite par les prélèvements illicites, qui sont très courants, et pour soutenir les mesures actuellement proposées par la nouvelle loi vers l'atténuation de la pression à laquelle sont soumises les ressources souterraines en eau (chapitre VIII sur la protection et la conservation de l'eau).</p>
	<b>Environnement</b>	<b>Changements climatiques</b>	<b>EFH-MO-1: Appui à la COP 22: mise à disposition d'experts et de facilitateurs pour une manifestation parallèle de la COP 22</b>	5	Questions liées aux changements climatiques et à la COP 22 au Maroc	La COP 22 sur les changements climatiques est un événement international et régional important qui s'accompagne d'implications et d'incidences nationales formidables. Le Maroc est le premier pays du monde arabe et le deuxième pays d'Afrique à soumettre sa contribution à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, dans le cadre du nouvel accord international sur le climat. Dans ce contexte, l'objectif national de réduction des émissions de gaz à effet de serre est de 13 % d'ici à 2030, relativement à un scénario constant (2010), et pourrait atteindre 32 %, sous réserve du soutien financier de la communauté

Pays	Composante	Thèmes SWIM-H2020	Demandes liées des pays	Jours experts	Relation avec les activités régionales	Pertinence pour le cadre stratégique du pays
						internationale. Au vu de cet engagement, le Maroc a été choisi pour accueillir la COP 22 sur le climat en 2016. Le Maroc travaille sans relâche à améliorer ses performances en matière de lutte contre les changements climatiques, notamment par des efforts de transition énergétique. Le Haut commissariat aux Eaux et Forêts et le ministère de l'environnement (MinEnv) sont chargés de l'organisation de cet événement et de la préparation de plusieurs manifestations parallèles. La délégation de l'Union européenne et le MinEnv ont demandé l'appui de SWIM-H2020 SM à la COP 22 sous forme d'experts et de facilitateurs pour l'organisation de manifestation(s) parallèle(s). Les détails de cet appui seront réglés en collaboration avec le point focal au Maroc.
		<b>Pollution industrielle</b>	<b>EFH-MO-2: Appui à la mise au point et en œuvre d'un système de gestion visant l'autorisation des déchets dangereux</b>	35	Déchets dangereux et industriels	<p>Le Maroc a lancé un certain nombre d'actions destinées à traiter les questions liées à la gestion des déchets dangereux et industriels en renforçant le cadre juridique et en arrêtant un <b>Plan national directeur de gestion des déchets dangereux (PDNGDD)</b>, en 2011, adopté en 2013. Il a récemment adopté un décret (n° 2-14-85 du 20 janvier 2015) relatif à la gestion des déchets dangereux, et divers plans sont aujourd'hui en place visant la création d'un Centre national d'élimination des déchets spéciaux (CNEDS), qui améliorera considérablement la situation.</p> <p>L'activité proposée répond à la demande du ministère de l'environnement qui a compétence à planifier et supervise la gestion des déchets industriels, afin de soutenir la mise au point et en œuvre d'un système de gestion pour l'autorisation des déchets dangereux, dans le cadre du PDNGDD.</p>
		<b>Économie verte</b>	<b>EFH-MO-3: Appui à l'élaboration de modèles robustes d'économie verte axés sur la gestion des connaissances et sur l'innovation</b>	20	Économie verte, économie circulaire, CPD, RSE, « green banking »	<p>Pour le Maroc, l'économie verte est une priorité. La <b>Charte nationale pour le développement régional (2015-2030)</b> et le <b>Programme national de planification</b> recommandent des interventions urgentes en la matière. Le Maroc a adopté en 2015 un plan qui comprend 30 projets d'« investissement vert » pour obtenir des financements privés et promouvoir les partenariats entre l'État et le secteur privé. Le budget nécessaire à la transition du Maroc vers une économie verte s'élèvera à 25 milliards USD environ, sur 15 ans. Cette activité (à définir plus précisément avec le point focal) se concentrera sur le renforcement du MinEnv en utilisant des modèles d'économie verte permettant de traiter les domaines prioritaire clés de l'Horizon 2020 qui ne sont pas traités par SwitchMed ni par d'autres projets pertinents.</p>
		<b>Déchets présents dans les mers</b>	<b>EFH-MO-4: Renforcer la gestion participative des côtes pour la réduction des déchets marins dans les régions de Tanger-Tétouan et Oriental.</b>	30	Déchets présents dans les mers et déchets plastiques	<p>Les activités EFH-MO-4 and EFH-MO-5 sont destinées à aider le Maroc à respecter ses engagements au titre de la Convention de Barcelone (notamment au titre du <b>Plan régional sur la gestion des déchets marins</b> et du <b>Protocole relatif à la gestion intégrée des zones côtières de la Méditerranée</b>), tout particulièrement dans les régions de Tanger-Tétouan et Oriental, qui ont été identifiées comme des <b>zones sensibles par le PAN (2005)</b>. Ces activités renforceront le processus participatif en impliquant l'ensemble des parties prenantes (secteurs de la pêche, du tourisme, de l'aménagement urbain, de l'industrie, de l'eau, etc.) pour garantir l'efficacité de la gestion des déchets côtiers et marins, et contribueront à l'élaboration d'un plan de gestion intégrée,</p>

Pays	Composante	Thèmes SWIM-H2020	Demandes liées des pays	Jours experts	Relation avec les activités régionales	Pertinence pour le cadre stratégique du pays
						en construisant une vision commune pour le développement et la protection de l'environnement de ces zones.
		<b>GIZC</b>	<b>EFH-MO-5: Contribution à l'élaboration d'un plan de gestion intégrée pour les zones côtières des régions de Tanger-Tétouan et Oriental</b>	28	Appui à la mise en œuvre des PAN	
<b>Palestine</b>	<b>Eau</b>	<b>Évaluation de la vulnérabilité des ressources en eau et des risques liés</b>	<b>EFS-PS-1: Intégration de la gestion des risques de sécheresse :</b>  EFS-PS-1.1: Cartographie des vulnérabilités et des risques concernant les ressources aquatiques souterraines dans une perspective de recharge réduite de la nappe phréatique (qui est un impact direct de précipitations réduites, des périodes de sécheresse, de l'urbanisation, de la réduction des espaces ouverts et de l'évolution de l'occupation des sols)  EFS-PS-1.2: Appui à la dimension d'intégration de la sécheresse/la pénurie d'eau au cadre juridique sur la gestion des risques de catastrophes (actuellement en cours d'élaboration) et assurer le développement/ renforcement des capacités des fournisseurs des services de l'eau et des parties prenantes  EFS-PS-1.3: Formation au calcul du coût de la dégradation de l'environnement	100	Gestion des risques de sécheresse et d'inondations	<p>La <b>Politique stratégique nationale pour l'eau (PSNE)</b> (juin 2013) traite des questions liées à la sécheresse sous l'intitulé « <b>Atténuation des risques liés aux changements climatiques et des risques d'inondations</b> », et souligne la nécessité de formuler des axes de protection de l'eau fiables, sur la base d'une évaluation détaillée et avancée de la vulnérabilité de l'ensemble des principales ressources en eau. Le paragraphe 18.3 de la PSNE recommande la réalisation d'une évaluation annuelle du budget consacré à l'eau, qui est également une prescription du Plan pour le secteur de l'eau 2017-2022.</p> <p>La première et la seconde activités (EFS-PS-1.1 and EFS-PS-1.2) - liées entre elles - aideront les autorités nationales et locales palestiniennes à élaborer un cadre réglementaire relatif à la sécheresse qui soit l'outil central de la gestion de la sécheresse et qui aide à formuler les axes de protection de l'eau. Ces activités assureront le développement/ renforcement des capacités quant au cadre juridique mis en place, avec un accent sur l'échelle locale.</p> <p>La troisième activité (EFS-PS-1.3) développera la capacité des personnels concernés, tels que les décideurs et les cadres des services de la planification, à utiliser les méthodologies d'évaluation du coût de la dégradation de l'environnement.</p>
			<b>GIRE</b>	<b>EFS-PS-2: Appui à la conférence sur la GIRE, les droits relatifs à l'eau, etc. en y invitant des experts</b> (conférence prévue pour mars 2017 – la date exacte reste à confirmer).		GIZC-GIRE
	<b>Environnement</b>	<b>Intégration environnementale</b>	<b>EFH-PS-1: Renforcer la sensibilisation à l'environnement, y compris des médias, et soutenir la mise en œuvre de l'éducation au développement durable</b>	30	Sensibilisation, Education au développement durable	<p>Diverses campagnes de sensibilisation du public à des questions environnementales spécifiques ont été menées en Palestine, tandis qu'un certain nombre de programmes d'éducation à l'environnement ont été mis en place dans les établissements d'enseignement primaire et secondaire. Toutefois, les médias se sont très peu impliqués dans ces campagnes et programmes, et le MdE et autres ministères ont demandé à être assistés dans leurs efforts vers l'association plus étroite des médias dans ce type d'actions. Dans l'intervalle, l'éducation au développement durable (EDD) n'a pas encore été introduite systématiquement dans le système scolaire.</p> <p>L'activité proposée se veut être une « démonstration » de la manière dont cette</p>

Pays	Composante	Thèmes SWIM-H2020	Demandes liées des pays	Jours experts	Relation avec les activités régionales	Pertinence pour le cadre stratégique du pays
						introduction pourrait se faire, et servir les objectifs liés entre eux suivants : a) donner un exemple concret de la conception et de la mise en œuvre d'une campagne et/ou d'un programme ESD consacré à la gestion et au recyclage des déchets solides ou au recours aux ressources en eau non conventionnelles, et b) aider le pays à se référer systématiquement à la <b>Stratégie méditerranéenne sur l'éducation pour le développement durable (MSESD)</b> et au <b>plan d'action</b> (qui devraient être approuvés en décembre 2016) pour adapter son agenda pédagogique en conséquence.
		<b>Intégration environnementale</b>	<b>EFH-PS-2: Soutien en matière d'inspections environnementales et d'application de la législation environnementale</b>	28	Gouvernance, mise en œuvre et application. Réforme réglementaire et incitatifs.	Les institutions palestiniennes ont besoin de soutien et d'assistance technique au processus d'inspection et à l'application de la législation environnementale. Cette activité sera consacrée à l'utilisation de l'application des dispositions sur l'environnement et assistera les institutions nationales et locales concernées dans leurs tâches d'application des normes et lois nationales et internationales, de mise en œuvre de la politique relative aux études d'impact environnemental, d'inspection des installations et de définition des conditions nécessaires à la réglementation du traitement et de l'élimination des déchets solides et liquides.
		<b>Pollution industrielle</b>	<b>EFH-PS-3: Fournir une assistance technique au traitement des questions de pollution industrielle, tout particulièrement dans certaines filières industrielles</b>	30	Déchets dangereux et industriels  ou économie verte, économie circulaire, CPD, RSE	La <b>Stratégie nationale et le Plan GDS</b> de la Palestine avaient été prévus initialement pour la période 2010-2014. Leurs successeurs – pour la période 2016-2022 – actuellement en cours de préparation, devraient contenir des dispositions concernant le traitement des déchets industriels. L'activité proposée se concentrera sur le développement/ renforcement des capacités requises pour certaines questions spécifiques (p.ex. registres des rejets et transferts de polluants, réhabilitation des sites pollués, conception et mise en œuvre de plans de gestion environnementale, élaboration de directives et d'outils de réduction et de prévention de la pollution) et pour certains types de déchets industriels dans les secteurs industriels clés, tels que les tanneries, le secteur laitier, les pressoirs à olives et à graines de sésame.
		<b>Déchets dangereux</b>	<b>EFH-PS-4: Appui à la gestion des déchets dangereux</b>	30	Déchets dangereux et industriels	La Palestine a un besoin urgent de soutien sur la question des déchets dangereux. Le problème est que la plupart de ces déchets sont éliminés sur les mêmes sites que les déchets industriels, agricoles et municipaux. Un <b>Schéma directeur pour la gestion des déchets dangereux a été produit en février 2010, mais jamais approuvé.</b> Cette activité pourrait inciter le gouvernement à approuver ce schéma directeur et aider à sa mise en œuvre sur le terrain, notamment en ce qui concerne le tri, la manipulation, l'entreposage, le traitement et l'élimination des déchets dangereux, y compris à l'introduction de normes sur les niveaux acceptables de substances dangereuses dans les déchets destinés à être éliminés. Contenu de l'activité : 1. Aide au tri, à la manipulation, au stockage, au traitement et à l'élimination des déchets dangereux, et introduction de normes relatives aux niveaux acceptables de substances dangereuses dans les déchets destinés à être éliminés. 2. Introduction aux bonnes pratiques pilotes pour l'élimination sûre des déchets dangereux (solides comme liquides) 3. Introduction aux bonnes pratiques en matière de structure institutionnelle de la



Pays	Composante	Thèmes SWIM-H2020	Demandes liées des pays	Jours experts	Relation avec les activités régionales	Pertinence pour le cadre stratégique du pays
						gestion des déchets dangereux.
Tunisie	L'eau	<b>Gestion décentralisée de l'eau et croissance</b>	<p><b>EFS-TN- 1: Appui à l'élaboration de bonnes pratiques de gouvernance à l'échelle locale (gestion décentralisée de l'eau) :</b></p> <p>EFS-TN- 1.1: Modernisation de la configuration institutionnelle existante avec implication de la société civile et mise en place de démarches participatives. Appui aux aspects liés au passage du BIRH (Bureau des inventaires et ressources hydrauliques) à un EPNA (établissement public à caractère non administratif) indépendant (ex. : fonctionnement, procédure d'octroi des licences et permis, contrôle, application du règlement, etc.) Partage d'expériences en matière de création et de fonctionnement d'une « Police de l'eau ».</p>	30	Gestion décentralisée de l'eau (en ce inclus les plans de gestion)	<p>Le <b>nouveau Code de l'eau</b> (en attente d'être approuvé) tient compte de la mise en œuvre de la nouvelle constitution qui prévoit de nouvelles caractéristiques en matière de gouvernance de l'eau, en ce inclus la décentralisation et la participation du public.</p> <p>L'activité EFS-TN- 1.1 prévoit l'analyse des parties prenantes/acteurs et de leurs responsabilités, ainsi que de modes de participation basés sur les enseignements retirés d'expériences semblables en matière de police de l'eau.</p>
		<b>Options et interventions durables</b>	<p><b>EFS-TN-2: Appui à la mise au point d'une Stratégie d'assainissement rural</b></p>	40	Sans objet	<p>À ce jour, la Tunisie n'a pas de stratégie d'assainissement rural : par conséquent, l'assainissement dans les zones rurales est très en retard par comparaison à l'assainissement dans les zones urbaines. Ceci est dû à l'absence (a) d'un cadre institutionnel clair en matière d'assainissement rural, (a) d'un plan national d'assainissement rural, (c) de définition des types d'interventions techniques nécessaires, (d) d'incitatifs et de moyens financiers (subventions, prêts à taux bonifié, etc. ) pour rattraper ce retard, (e) d'informations, (f) de participation des usagers, etc. Cette activité aidera la Tunisie à mettre au point une stratégie qui permette de combler ces manques.</p>
		<b>Évaluation de la vulnérabilité des ressources en eau et des risques liés</b>	<p><b>EFS-TN-3: Renforcer la gestion des eaux souterraines pour réduire la surexploitation et la pollution des ressources souterraines en eau, en lien également avec la gestion des risques de sécheresse:</b></p> <p>EFS-TN-3.1: Introduire et développer une démarche de zonage comme pratique exemplaire en matière de protection des ressources souterraines en eau : conditions et critères de mise en place de zones de protection des ressources</p>	40	Gestion décentralisée de l'eau (en ce inclus les plans de gestion) et gestion des risques de sécheresse et d'inondations	<p>L'Étude stratégique « Le système hydraulique de la Tunisie à l'horizon 2030 » (chapitre III portant sur l'exploitation des eaux souterraines) indique qu'au cours des 30 dernières années, l'exploitation des eaux souterraines est passée de 710 millions m<sup>3</sup> à 2,133 millions m<sup>3</sup>, le nombre de puits quant à lui augmentant de manière sensible, et plusieurs aquifères sont aujourd'hui surexploités. Les conditions de sécheresse ont en outre impactés les ressources souterraines en eau (aquifères du Cap-Bon, du bassin de Sisseb, de Kairouan, de Sidi Bouzid, voir chapitre XI).</p> <p>L'activité proposée entend aider à l'introduction et au développement d'un système de zonage basé sur les vulnérabilités du ou des systèmes d'eaux souterraines. Cette démarche de zonage sera appliquée initialement dans une zone sensible choisie (à déterminer – ex. Grombalia).</p>

Pays	Composante	Thèmes SWIM-H2020	Demandes liées des pays	Jours experts	Relation avec les activités régionales	Pertinence pour le cadre stratégique du pays
			aquatiques souterraines (aspects du dessalement compris)			
	Environnement	Gestion des déchets solides	<b>EFH-TN-1: Développement/renforcement des capacités de valorisation et de recyclage de divers types de déchets avec une attention particulière aux zones rurales</b>	20	Gestion des déchets solides	<p>La Tunisie dispose d'un cadre juridique robuste pour la mise en place de flux de gestion des déchets solides (GDS) (qui remonte au <b>Programme national de gestion intégrée et durable des déchets (PRONGIDD)</b> de 2007), en ce inclus le décret 2005-3395 du 26/12/2005 : déterminer les conditions et les procédures de collecte des batteries et des accumulateurs usagés (éco-batteries), le décret N°2002-693 du 1/4/2002 relatif aux modalités de valorisation des huiles lubrifiantes et des filtres à huile usagés, et à leur gestion (Eco-Zit et Ecofiltre), et le décret 2001-843 du 14/4/2001 portant modification du décret n° 97-1102 du 2 juin 1997 relatif aux conditions et procédures de valorisation et de gestion des sacs d'emballage et des emballages usés.</p> <p>L'activité proposée couvrira non seulement l'application de la législation et des politiques ci-dessus, mais également l'évaluation et l'introduction de mesures d'ajustement à des flux GDS spécifiques, notamment les déchets d'emballages, les plastiques, les déchets électroniques, les pneus, les huiles lubrifiantes, les batteries usagées, etc. et le renforcement et l'élargissement de ces pratiques aux zones rurales, à la suite des développements récents en Tunisie, dans une volonté de décentralisation et d'une gouvernance locale renforcée plus avant.</p>
		Intégration environnementale	<b>EFH-TN-2: Appui à la mise en œuvre de l'éducation au développement durable</b>	15	Sensibilisation, éducation au développement durable	<p>La Tunisie a mis en œuvre en milieu scolaire plusieurs programmes d'éducation à l'environnement. L'éducation au développement durable (EDD) n'a pas encore été inscrite aux programmes scolaires, et encore moins dans les actions de sensibilisation du public en tant qu'« outil de gestion » destiné à créer un environnement favorable à l'introduction et à la mise en œuvre efficace des politiques. Cette activité se veut être une « démonstration » et servir les objectifs liés entre eux suivants : a) promouvoir la réduction au minimum des déchets d'emballages, tout particulièrement la réduction de l'utilisation des sacs en plastique, et b) aider le pays à recourir systématiquement à la <b>Stratégie méditerranéenne sur l'éducation pour le développement durable (MSESD)</b> et au <b>plan d'action</b> (qui devraient être approuvés en décembre 2016) pour adapter son système pédagogique en conséquence.</p>
		Économie verte	<b>EFH-TN-3: Appui institutionnel et technologique pour accélérer la transition vers des consommation et production durables</b>	53	Économie verte, économie circulaire, CPD, RSE, « green banking »	<p>La Tunisie a fait des progrès considérables dans son incorporation des contraintes environnementales et des impacts des changements climatiques dans certaines de ses stratégies sectorielles et de ses politiques : mais ces efforts restent fragmentés et peu intégrés. L'économie verte est au cœur de la <b>Stratégie nationale de développement durable (SNDD)</b> (2014-2020). La Tunisie s'est également fixé un objectif à court terme pour intégrer des emplois verts dans sa nouvelle <b>Stratégie nationale pour l'emploi</b> (2014-2017), et sa <b>Stratégie pour une économie verte</b> (2016-2036) est en cours de validation. Le pays considère que l'économie verte doit se développer dans le contexte d'une vision multidimensionnelle intégrée, qui prenne en compte des ressources naturelles limitées, le potentiel de création d'emplois durables, la compétitivité, les améliorations dans l'industrie et la réduction de la pauvreté.</p> <p>L'activité proposée constituera un soutien par la démonstration d'études de cas et de pratiques exemplaires, l'éco-innovation dans l'entreprise en tant</p>

Pays	Composante	Thèmes SWIM-H2020	Demandes liées des pays	Jours experts	Relation avec les activités régionales	Pertinence pour le cadre stratégique du pays
						qu'élément déclencheur du passage du pays à une économie verte et inclusive, qui doit répondre à des besoins en termes de développement des compétences et savoir-faire, d'innovation et d'accès aux financements et aux technologies pour encourager les initiatives du secteur privé, et notamment celles des PME.
		<b>Pollution industrielle</b>	<b>EFH-TN-4: Assistance technique à l'élaboration d'un manuel national pour l'évaluation des déblais de dragage</b>	15	Déchets dangereux et industriels	Le ministère de l'environnement tunisien a entrepris de mettre au point divers plans de gestion (ou lignes directrices et manuels) des déchets, en ce inclus les déchets dangereux. La liste des déchets dangereux a été publiée par voie de décret (décret n° 2000-2339 du 10/10/2000) et les plans de gestion des déchets (ex. : pour les déblais de dragage, particulièrement s'ils contiennent des résidus d'hydrocarbures) comprennent généralement des études sectorielles qui exposent la situation institutionnelle et juridique des déchets particuliers, et proposent des solutions technologiques et des options de traitement. LE ministère de l'environnement a demandé une assistance technique à l'élaboration d'un Manuel national pour l'évaluation des déblais de dragage, qui s'inscrira dans la stratégie GDS évoquée ci-dessus.
		<b>Pollution industrielle</b>	<b>EFH-TN-5: Assistance technique à la pérennisation et à la reproduction du processus de gouvernance du lac de Bizerte</b>	15	Participation du public/ dialogue entre parties prenantes multiples	<p>Ce programme est labellisé par l'Union pour la Méditerranée, et fait partie de l'initiative de l'Union européenne Horizon 2020, qui vise la dépollution de la Méditerranée d'ici à 2020. L'unité de gestion par objectifs (UGPO) du lac de Bizerte a créée le 12 juin 2015. Le représentant du projet Lac de Bizerte a confirmé l'existence d'un problème de gouvernance environnementale dans la région du bassin de Bizerte : à ce titre, la Tunisie a besoin d'assistance.</p> <p>La mise en place d'un comité consultatif local pourrait être considérée pour ce cas unique. Cette activité prévoit également une assistance à la consolidation des structures de gouvernance du lac de Bizerte et à la reproduction de cette expérience dans d'autres projets de dépollution.</p>